

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de décembre, à quinze heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Michel FRANQUES, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mmes Isabelle ESPINOSA (suppléante de Mme Eva GERAUD), Nadia OULD AMER, Brigitte PARAYRE (suppléante de M. Gérard PORTES) Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint, LTN Yannick FERRIE, M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.  
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.  
M. Joël CASTEX, payeur départemental.  
COL Christophe DULAUD, directeur départemental.  
LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.  
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS, Lucien BIAU.  
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU.  
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.  
CNE Jean-Jacques DARGET.  
CNE Jacques SALVADOR.  
ADJ Damien GAREL.

**Secrétaire :** Colonel E. VIAL.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 12 / pouvoirs : 0/ votants : 12.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 3.

Date de la convocation : 02 décembre 2022.

~~~~~  
**RAPPORT N°070/CA-12/2022**

**OBJET : Gestion des immobilisations dans le cadre de l'instruction M57**

Par délibération du 25 février 2022, le conseil d'administration a décidé d'adopter par anticipation l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette orientation nécessite de mettre à jour les règles applicables à la gestion de ses immobilisations, actuellement appuyées sur la délibération du 24 mars 2004 basée sur la nomenclature M61, pour se conformer à ce nouveau cadre comptable.

## 1/ Le calcul de l'amortissement selon la méthode linéaire au *prorata temporis*

Dans le domaine des amortissements, l'instruction M57 apporte une modification majeure par l'application de la règle du *prorata temporis*.

Actuellement en M61, le SDIS du Tarn applique la solution réputée la plus simple : l'amortissement linéaire calculé en années pleines, consistant à ne commencer l'amortissement d'un bien que l'année suivant son acquisition ; le montant de la dotation d'amortissement correspondant à une année entière.

Désormais, sauf cas particuliers, l'instruction M57 applique la règle du *prorata temporis*. Elle consiste à considérer la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du SDIS (date de mise en service) comme date de début de l'amortissement comptable. L'évaluation des montants de dotation d'amortissement à prévoir au BP est plus complexe pour les biens à acquérir dans l'année (proratisation) et il est probable que cette opération d'ordre fasse l'objet d'ajustements en cours d'exercice.

En cas de doute sur la date de mise en service, il est proposé de retenir la date du dernier mandat de paiement concernant le bien pour déterminer le calcul de l'amortissement.

La règle du *prorata temporis* ne s'applique qu'aux biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans retraitement des exercices antérieurs. Les plans d'amortissements constatés durant les exercices précédents se poursuivront à titre dérogatoire jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités antérieures.

## 2/ L'exception à l'amortissement linéaire au *prorata temporis*

Comme cela existait en M61, l'instruction M57 permet d'amortir des biens de faible valeur en une seule année, quelle que soit leur catégorie sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks (conformément à l'arrêté n°NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local).

Par délibération du 29 mars 2007, le conseil d'administration a fixé le seuil des biens de faible valeur à 500 € TTC. Il est proposé de conserver ce seuil.

D'autre part, dans une même logique de simplification, il est proposé de déroger à la règle du *prorata temporis* pour les biens de faible valeur comme permis par l'instruction M57. Ce choix permettrait de simplifier le travail budgétaire et le caractère non significatif de l'impact comptable ne s'oppose à son application.

## 3/ La sortie de l'actif des biens de faible valeur

L'instruction NOR - INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif définit les modalités d'apurement des biens de faible valeur. Elle prévoit que, par mesure de simplification, ces biens peuvent être sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) sur décision de l'assemblée délibérante dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition. Ils sont conservés à l'inventaire physique de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés.

Il paraît opportun pour les exercices à venir de sortir annuellement de l'actif l'ensemble des biens de faible valeur, l'année suivant leur amortissement intégral.

## 4/ Le périmètre des amortissements et neutralisations

Le passage de l'instruction M61 à l'instruction M57 ne change pas les périmètres des amortissements et des neutralisations. Il ne paraît pas opportun de les modifier et il convient donc de les confirmer tels que définis par la délibération du 24 mars 2004 précitée (et complétés par la délibération du 16 décembre 2005).

S'agissant du périmètre des amortissements, il faut se référer à la liste des biens identifiés dans la liste jointe en annexe du présent rapport, l'instruction M57 imposant de procéder à l'amortissement de l'ensemble de ses immobilisations (y compris celles reçues à disposition ou en affectation) incorporelles (à l'exception du droit de superficie, des frais d'études et des frais d'insertion suivis de réalisation) et corporelles (à l'exception des collections et œuvres d'art, des terrains et aménagements de terrains autres que les terrains de gisement).

S'agissant du périmètre des neutralisations des amortissements, il est rappelé que celui-ci se limite aux bâtiments publics tels que définis au compte 213 (et ses subdivisions) des instructions M61 et M57 (correspondants aux comptes d'amortissement 281311, 281312 et 281318).

## 5/ Les durées d'amortissements

Les durées d'amortissements par catégories de bien, telles qu'elles ont été définies par la délibération du 24 mars 2004 précitée (et complétées par les délibérations en date du 24 mars 2004, 17 décembre 2004, 16 décembre 2005, 29 mars 2007, 26 mars 2009, du 16 novembre 2011 et 30 mars 2012), sont en cours de réévaluation et feront l'objet d'une future sollicitation du conseil d'administration. Un tableau en annexe reprend les durées actuelles.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Tome 1 « le cadre comptable », notamment les titres 2 (compte 19) et 3 (compte 28) ;
- vu la délibération du 25 février 2022, par laquelle le conseil d'administration a décidé d'adopter par anticipation l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'appliquer la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie « immobilisations » au *prorata temporis* pour tous les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- de déroger à la méthode de calcul au *prorata temporis* pour les biens de faible valeur afin de les comptabiliser en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
- de confirmer le montant de 500 € TTC pour définir le seuil unitaire en deçà duquel la valeur des biens acquis individuellement ou la valeur totale des biens acquis par lots pourrait être amortie sur un an ;
- de sortir annuellement de l'actif l'ensemble des biens de faible valeur, l'année qui suit leur amortissement intégral ;
- de confirmer le périmètre des amortissements et des neutralisations ;
- de conserver les durées d'amortissement telles que précédemment validées.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

### Délais et voies de recours :

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

**Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN M57

| Catégorie de bien                                                                 | Liste indicative (non exhaustive) : nature des biens entrant dans la catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Durée d'amortissement (ans)                                                                                                                                                                                                                        | Imputation de l'acquisition en M61                          | Intitulé M6                                                                                         | Imputation de l'acquisition en M57                                                                               | Intitulé M57                                                                          |                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Biens de faible valeur</b>                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                             |                                                                                                     |                                                                                                                  |                                                                                       |                                                                                                                  |
| Montant des biens de faible valeur = 500 €                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1                                                                                                                                                                                                                                                  | Mode d'amortissement dérogatoire : linéaire en année pleine |                                                                                                     |                                                                                                                  |                                                                                       |                                                                                                                  |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                             |                                                                                                     |                                                                                                                  |                                                                                       |                                                                                                                  |
| Logiciels                                                                         | Logiciels et leurs mises à jour, nouvelles versions, licences, abonnements, bases de données ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 205                                                         | Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques procédés, droits et valeurs similaires | 2051                                                                                                             | Concessions et droits similaires                                                      |                                                                                                                  |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                             |                                                                                                     |                                                                                                                  |                                                                                       |                                                                                                                  |
| Matériel informatique                                                             | Ordinateur, imprimante et accessoires ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 2183                                                        | Matériel informatique                                                                               | 21838                                                                                                            | Autre matériel informatique                                                           |                                                                                                                  |
| Autres matériels ( bureau, radio, transmission, téléphonie, médical, secours ...) | <b>Mobilier</b> : bureau, chaise, armoire, table, mobilier de rangement ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 2184                                                        | Matériel de bureau et mobilier                                                                      | 21848                                                                                                            | Matériel de bureau et mobilier                                                        |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel bureautique</b> : copieur, fax, vidéo et rétro-projecteurs ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 2184                                                        | Matériel de bureau et mobilier                                                                      | 21848                                                                                                            | Autres matériels de bureau et mobiliers                                               |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel de transmission radiotéléphonique</b> : émetteur-récepteur mobile/portatif, sirène, faisceau hertzien, relais radio, mât vidéo, couplage actifs 2/3 voies, carte mux, gestionnaire de voies radio ... excepté les bips (voir infra)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21578                                                       | Autre matériel et outillage technique                                                               | 21578                                                                                                            | Autre matériel technique                                                              |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel de transmission radiotéléphonique : bip</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 21578                                                       | Autre matériel et outillage technique                                                               | 21578                                                                                                            | Autre matériel technique                                                              |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel d'alerte et de cartographie numérisée</b> : équipements terminaux d'alerte, poste de travail ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21578                                                       | Autre matériel et outillage technique                                                               | 21578                                                                                                            | Autre matériel technique                                                              |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel médical d'aptitude et de formation</b> : marteau réflexe, otoscope, balance, test de monoyer, portoir capillaire, éthylomètre, ophtalmoscope, défibrillateur trainer ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21578                                                       | Autre matériel et outillage technique                                                               | 21578                                                                                                            | Autre matériel technique                                                              |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel de formation</b> : maquette de tête articulée, flanellographe malaises, visiographe, coffret pédagogique, boussole, maquillage ... Sauf générateur à fumée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10<br>7                                                                                                                                                                                                                                            | 21578                                                       | Autre matériel et outillage technique                                                               | 21578                                                                                                            | Autre matériel technique                                                              |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Equipements sportifs</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 2188                                                        | Autres immobilisations corporelles                                                                  | 2188                                                                                                             | Autres immobilisations corporelles                                                    |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Appareils électroménagers</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 2188                                                        | Autres immobilisations corporelles                                                                  | 2188                                                                                                             | Autres immobilisations corporelles                                                    |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Divers</b> : lit picot, duvet, écusson ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 2188                                                        | Autres immobilisations corporelles                                                                  | 2188                                                                                                             | Autres immobilisations corporelles                                                    |                                                                                                                  |
| Equipements de protection, tenues spéciales                                       | Combinaison anti-guêpes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 3                                                                                                                                                                                                                                                  | 21568                                                       | Autre matériel d'incendie et de secours                                                             | 21568                                                                                                            | Autre matériel d'incendie et de secours                                               |                                                                                                                  |
|                                                                                   | Combinaison chimique, anti-gaz et anti-projection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 21568                                                       | Autre matériel d'incendie et de secours                                                             | 21568                                                                                                            | Autre matériel d'incendie et de secours                                               |                                                                                                                  |
|                                                                                   | Tenue dans lutte contre les inondations : cuissarde, wader                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 5                                                                                                                                                                                                                                                  | 21568                                                       | Autre matériel d'incendie et de secours                                                             | 21568                                                                                                            | Autre matériel d'incendie et de secours                                               |                                                                                                                  |
|                                                                                   | Equipements de protection individuels : casques F1/F2, vestes de protection ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21568                                                       | Autre matériel d'incendie et de secours                                                             | 21568                                                                                                            | Autre matériel d'incendie et de secours                                               |                                                                                                                  |
| Véhicules de liaison, transport, motos                                            | <b>Véhicule léger poste de commandement</b><br><b>Véhicule atelier</b><br><b>Véhicule de liaison hors route</b> ...<br>Et leurs équipements/aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 15                                                                                                                                                                                                                                                 | 2182                                                        | Matériel de transport                                                                               | 21828                                                                                                            | Autres matériels de transport                                                         |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Véhicule de transport de personnels</b><br><b>Véhicule tous usages</b><br>Et leurs équipements/aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 2182                                                        | Matériel de transport                                                                               | 21828                                                                                                            | Autres matériels de transport                                                         |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Véhicule léger</b><br><b>Véhicule de liaison</b><br>Et leurs équipements/aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 2182                                                        | Matériel de transport                                                                               | 21828                                                                                                            | Autres matériels de transport                                                         |                                                                                                                  |
| Véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, matériel remorquable          | <b>Camion citerne</b> <b>teux de torer</b> , camion citerne <b>teux de torer</b> et urbain, camion citerne d'incendie, fourgon mousse grande puissance, fourgon pompe-tonne, fourgon pompe-tonne et de secours routier, camion dévidoir, véhicule de première intervention, camion bras élévateur articulé,<br><b>Véhicule/fourgon de secours routier</b> , fourgon électroventilateur, fourgon tri-extincteur<br><b>Echelle</b> pivotante automatique/semi-automatique/remorquable/motorisée sur porteur/sur porteur<br><b>Cellule</b> émulseur/poudre, cellule d'intervention chimique/radioactivité, cellule d'éclairage et de ventilation/de sauvetage et de déblaiement/d'assistance respiratoire/compresseur/dévidoir/poste de commandement<br>Véhicule porte cellule<br><b>Remorque</b> extincteur à poudre/lutte contre la pollution/mousse/émulseur/secours routier, remorque bateau léger de sauvetage/motventilateur/assistance respiratoire<br><b>Motopompe</b> remorquable/d'épuisement/grande puissance ...<br>Et leurs équipements/aménagements | 20                                                                                                                                                                                                                                                 | 21561                                                       | Matériel mobile d'incendie et de secours                                                            | 21561                                                                                                            | Matériel roulant d'incendie et de défense civile                                      |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Véhicule léger médicalisé</b> /visites médicales<br><b>Véhicule de secours et d'assistance aux victimes</b><br><b>Véhicule d'intervention chimique/radioactivité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5<br>10<br>15                                                                                                                                                                                                                                      | 21561                                                       | Matériel mobile d'incendie et de secours                                                            | 21561                                                                                                            | Matériel roulant d'incendie et de défense civile                                      |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Bateau</b> de lutte contre la pollution, bateau pompe, bateau léger de sauvetage/de reconnaissance, véhicule plongeur<br>Et leurs équipements/aménagements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21561                                                       | Matériel mobile d'incendie et de secours                                                            | 21561                                                                                                            | Matériel roulant d'incendie et de défense civile                                      |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Bâtiments légers, pylônes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pylônes et relais                                                                                                                                                                                                                                  | 30                                                          | 21351<br>214                                                                                        | 21351 : bâtiments publics<br>214 : constructions sur sol d'autrui                                                | 21351<br>2141                                                                         | 21351 : bâtiments publics<br>2141 : bâtiments publics construits sur sol d'autrui                                |
|                                                                                   | <b>Bâtiments traditionnels</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Centres de secours, direction départementale, centre opérationnel départemental d'incendie et de secours, atelier départemental ...<br>Et leurs travaux de construction, d'extension, de réaménagement, ravalement de façade, réfection de toiture | 40                                                          | 2173X                                                                                               | 21311 : bâtiments administratifs<br>21312 : centres d'incendie et de secours<br>21318 : autres bâtiments publics | 2131X                                                                                 | 21311 : bâtiments administratifs<br>21315 : centres d'incendie et de secours<br>21318 : autres bâtiments publics |
|                                                                                   | <b>Réseaux</b> de transmission, réseaux d'alerte et autres réseaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 15                                                                                                                                                                                                                                                 | 2153X                                                       | 21531 : réseaux de transmission<br>21532 : réseaux d'alerte<br>21538 : autres réseaux               | 2153X                                                                                                            | 21531 : réseaux de transmission<br>21532 : réseaux d'alerte<br>21538 : autres réseaux |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel d'extinction</b> : tuyau de refoulement, tuyau d'alimentation, lance, pièces de jonction ...<br>Sauf tuyaux diamètre 22 et diamètre 45                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 10<br>7                                                                                                                                                                                                                                            | 21562                                                       | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                        | 21568                                                                                                            | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                           |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel d'exploration</b> : appareil respiratoire, bouteille d'air, balise de détresse, ligne de vie, caméra thermique, dispositif sécurité homme mort, échange standard détendeurs ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21562                                                       | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                        | 21568                                                                                                            | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                           |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel d'éclairage</b> : groupe électrogène, lampe de casques F1 et F2, projecteur portatif ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 10                                                                                                                                                                                                                                                 | 21562                                                       | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                        | 21568                                                                                                            | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                           |                                                                                                                  |
|                                                                                   | <b>Matériel de sauvetage</b> : cordages, commande, lot de sauvetage, échelle à coulisse/à crochet, gaffe, boîte électro-secours ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 7                                                                                                                                                                                                                                                  | 21562                                                       | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                        | 21568                                                                                                            | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                           |                                                                                                                  |

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN M61

| Catégorie de bien                                                    | Liste indicative (non exhaustive) : nature des biens entrant dans la catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Durée d'amortissement (ans) | Imputation de l'acquisition en M61    | Intitulé M6                                                                                                                                                | Imputation de l'acquisition en M61    | Intitulé M6                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Installations, matériel et outillage techniques                      | <b>Matériel de forçement et déblai</b> : hache, hachette, grande pince, masse, pelle, pioche, fourche, coupe boulons ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 15                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de protection</b> : bâche, rouleau polypropylène ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de détection de gaz et de protection chimique</b> : explosimètre, détecteur de monoxydes/dioxyde de carbone, pompe avec tubes analyse des gaz ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de lutte contre les pollutions et les risques chimiques</b> : barrage dévidoir, obturateur et système de gonflage, matériel d'obturation de canalisation et de citernes, écremeuse ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 15                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de lutte contre les inondations</b> : aspirateur poussière et eau/eau refoulement, pompe électrique épuisement, motopompe flottante ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 15                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de ventilation d'air et générateur de mousse</b> : ventilateur, gaine d'aspiration et de refoulement, unité mousse multifonctionnement, générateur à mousse, dosimètres mouillant moussant et émulseur ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 15                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel de désincarcération</b> : cisaille, écarteur, vérin, groupe hydraulique, coupe pare-brise, coussin gonflable, tronçonneuse ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 15                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Matériel médical opérationnel d'examen, de suppléance et de monitoring</b> : brancard, collier cervical, aspirateur de mucoosité, tensiomètre, thermomètres, stéthoscope, oxymètre de pouls, poste médical avancé, défibrillateur semi-automatique, ballon d'oxygène, matelas à dépression, laryngoscope, pompe à dépression, brassard, système d'analyse septique...<br><b>Sacs de premier secours</b> , trousse intubation<br><b>Matériel d'immobilisation et de relevage</b> : attelles, dispositif d'immobilisation, matelas immobilisateur, couverture isothermique ... | 10                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Equipement de plongée</b> : détendeur, masque, combinaison, palme, profondimètre, rampe de palier, ceinture de plomb, montre, phare d'éclairage, lecteur de profondeur, ordinateur de plongée, ballon gonflable ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 10                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Equipement du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux</b> : baudrier, casques avec éclairage, calbonds, poignées d'ascension, bottes, bloqueur de poitrine/secours, combinaison, poulie, mousqueton, descendeur, cordes, civière, treuil à corde hydraulique/à corde mécanique/à câble ...                                                                                                                                                                                                                                                            | 10                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Signalisation sonore et visuelle des véhicules (stock * ?)</b> : rampes avant/arrière, 2 tons électroniques, boîtier de commande, bloc de puissance, haut-parleurs, public-adress, bandes latérales/avant/arrière, autocollants, cônes et panneaux de signalisation, gyrophare ...                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 15                          | 21561                                 | Matériel mobile d'incendie et de secours                                                                                                                   | 21561                                 | Matériel mobile d'incendie et de secours                                                                                                                   |
|                                                                      | <b>Matériel cynophile</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
|                                                                      | <b>Compresseurs d'air</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 15                          | 21562                                 | Matériel non mobile d'incendie et de secours                                                                                                               | 21568                                 | Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile                                                                                                |
| <b>Matériel et outillage technique</b> : outils divers, atelier, ... | 15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 21578                       | Autre matériel et outillage technique | 21578                                                                                                                                                      | Autre matériel et outillage technique |                                                                                                                                                            |
| Installations générales, agencements, aménagement de construction    | Installations, ouvrages d'infrastructure ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 40                          | 2135X                                 | 21351 : bâtiments publics<br>21352 : bâtiments privés                                                                                                      | 2135X                                 | 21351 : bâtiments publics<br>21352 : bâtiments privés                                                                                                      |
| Agencements et aménagements de terrains                              | Plantation d'arbres et d'arbustes<br>Clôtures, mouvement de terre ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 40                          | 212X<br>217X                          | 2121 : plantations d'arbres et d'arbustes<br>2128 : autres agencements et aménagements<br>2172X : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition | 212X<br>217X                          | 2121 : plantations d'arbres et d'arbustes<br>2128 : autres agencements et aménagements<br>2172X : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition |